



Bulletin municipal

N° spécial Février 2013

ÉDITION SPÉCIALE POUR
L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU MERCREDI 27 MARS 2013
AU JEUDI 25 AVRIL 2013
CONSACRÉE AU
PLAN LOCAL
D'URBANISME (P.L.U.)

ÉDITORIAL

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme progresse. Nous en sommes présentement à l'enquête publique. Cette édition spéciale a pour but de vous informer de son déroulement qui vous est présenté au verso.

À l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra un rapport qui amènera, éventuellement, le Conseil Municipal à apporter quelques modifications au projet.

Le Plan Local d'Urbanisme sera, au terme de toutes ces étapes, validé par le Conseil Municipal et remplacera le Plan d'Occupation du Sol (P.O.S.) qui a cours actuellement.

Jean-François Fauquembergue

AVIS AU PUBLIC

Commune de FLAVY-LE-MARTEL

*Enquête publique sur le projet d'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
arrêté par le Conseil Municipal*

Par arrêté du 26 février 2013 Madame le Maire de FLAVY-LE-MARTEL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) arrêté par le Conseil Municipal.

À cet effet, Monsieur DUBOIS Roger, 3 rue des Larris, 02160 – VIEIL-ARCY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif d'AMIENS comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mercredi 27 mars 2013 au jeudi 25 avril 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

mercredi 27 mars 2013 de 15 h 00 à 18 h

mercredi 3 avril 2013 de 15 h 00 à 18 h

samedi 6 avril 2013 de 9 h 30 à 11 h 30

mercredi 17 avril 2013 de 15 h 00 à 18 h

jeudi 25 avril 2013 de 15 h 00 à 18 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du P.L.U pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de FLAVY-LE-MARTEL.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.